



Commission Départementale des Activités Sportives Section SENIORS

Procès-Verbal n° 19

Réunion du :	Jeudi 27 Janvier 2022
Présidence :	M. Guy BOUCHON
Secrétaire :	M. Emile TASSITRO
Présents :	MM. Pierre COLLETTI - Gérard LUBRANO - Bernard BIAVA - Alain REVELLO

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations
- Traitement du courrier
- Traitement des feuilles de match

INFORMATION IMPORTANTE

Compte tenu de la situation sanitaire exceptionnelle que nous subissons pour le bon déroulement des divers championnats, la commission des activités sportives demande qu'un effort soit fait pour jouer les matchs en retard en semaine. S'ils s'avéraient que pour des raisons diverses les clubs ne pourraient pas s'entendre, la commission prendra, en plein accord avec le Comité Directeur, la décision impérative pour la bonne continuité des championnats



Suite à l'information importante

Vu le nombre de match important D4 poule A et poule B du club de ROUGIERS, la commission demande au club de ROUGIERS de jouer les matchs en retard en semaine avant le 31/03/2022 :

D4 poule A

ROUGIERS 2 / SC NANS du 09/01/2022.

D4 poule B

ELAN CAMPSOIS / ROUGIERS 1 du 16/01/2022.

MODIFICATIONS D'HORAIRE

SIX FOURS LE BRUSC FC : demande d'avancer le match séniors D1 contre AS ST CYR du 30/01/2022 au 29/01/2022 à 19h00. Vu accord écrit des deux clubs, la commission dit match à jouer le 29/01/2022 à 19h00.

Amende financière de 16 € à imputer à SIX FOURS LE BRUSC pour modification tardive (23640950).

SC NANS : demande le report du match D4 poule A contre SANARY US 2 du 06/03/2022 au 27/03/2022 (pour cause de terrain indisponible. Vu accord écrit des deux clubs, la commission dit match à jouer le 27/03/2022.

MATCHS EN RETARD

A jouer le 02 FEVRIER 2022

D3 poule C

RC LA BAIE / PLAN DE LA TOUR du 09/01/2022 (50421.1)

A jouer le 06 FEVRIER 2022

D1

US CARQUEIRANNE LA CRAU / US ST MANDRIER du 14/11/2021 (50041.1)

SIX FOURS LE BRUSC / LE PRADET du 09/01/2022 (50076.1)

A jouer le 27 FEVRIER 2022

D1

ESTEREL / ST MAXIMIN du 31/10/2021 (50030.1)

FREJUS ST RAPHAEL / SC DRAGUIGNAN du 09/01/2022 (50076.1)

SOLLIES FARLEDE / CARQUEIRANNE LA CRAU 2 du 16/01/2022 (50078.1)

D2 poule A

COGOLIN / ST TROPEZ du 09/01/2022 (50157.1)

CA ROQUEBUNOIS / LA VALETTE UA 2 du 5/12/2021 (50138.1)

RAMATUELLE / TREMLIN du 09/01/2022 (50154.1)

D3 poule B

RIANS US 1 / BRIGNOLES AS 1 du 12/12/2021 (50341.1)

D4 poule A

ST ZACHARIE / LA CADIERE du 31.10.2021 (51045.1)

FC SEYNOIS / RIANS du 31.10.2021 (51049.1)

SC ROUGIERS 2 / TOULON FC du 28.11.2021 (51051.1)



D4 poule B

TARADEAU / CUERS PIERREFEU du 03.10.2021 (51146.1)
ESTEREL 2/ GONFARON du 07.11.2021 (51173.1)
SC ROUGIERS 1 / STE MAXIME 3 du 28.11.2021 (51167.1)
OF VAL DES ROUGIERES / ASPPT HYERES du 23/01/2022 (51121.1)

D4 poule B

TARADEAU / CUERS PIERREFEU du 3/10/2021 (51146.1)
ESTEREL 2/ GONFARON DU 07/11/2021 (51173.1)
SC ROUGIERS 1 / STE MAXIME 3 du 28/11/2021 (51167.1)
TRANS / ROQUEBRUNE CA du 16/01/2022 (51233.1)

A jouer le 27 MARS 2022

D1

ASPPT TOULON / AS ESTEREL du 09/01/2022 (50072.1)

D2 poule A

PAYS DE FAYENCE FC / US ST TROPEZ 2 du 5/12/2021 (50139.1)

D4 poule A

SC ROUGIERS 2 / RIANUS US du 05.12.2021 (51083.1)
NANS / SANARY US 2 du 06/03/2022 (51047.2)

D4 poule B

SC ROUGIERS 1 / BRIGNOLES AS 2 du 05.12.2021 (51194.1)
GONFARON / PAYS DE FAYENCE du 31.10.2021 (51170.1)

A jouer le 17 AVRIL 2022

D4 poule A

SIGNES / TOULON FC du 21.11.2021 (51069.1)
ST CYR 2 / FC SEYNOIS 2 du 21.11.2021 (51071.1)
RIANS 2 / NANS 2 du 19.12.2021 (51098.1)

D4 poule B

FC GONFARON / CA ROQUEBRUNE du 14.11.2021 (51050.1)
ROUGIERS 1 / DRAGUIGNAN du 09.01.2022 (51224.1)

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

1^{er} parution

D4 poule A

LA CADIERE US 2 / ROQUEBRUNE CA 2 du 23/01/2022 (51117.1)

*Prochaine réunion
Jeudi 3 Février 2022*

**Le Président : Guy BOUCHON
Le Secrétaire : Emile TASSISTRO**